



Schola Europaea
École européenne de Mol

Invitation à participer à une procédure d'appel d'offres.

Date: 23/09/2026

Procédure no: 2026_13

Objet: **Installation des COMPÉTITIONS et SYSTÈMES ALARM**

Type de procédure: **Procédure ouverte (700.000 EUR Valeur estimée).**

Méthode d'attribution: **Offrir le meilleur rapport qualité-prix.**

Type de contrat: **contrat-cadre.**

Pouvoir adjudicateur: **École européenne de Mol.**

Madame, Monsieur,

Le pouvoir adjudicateur envisage l'attribution du marché en objet. Les documents de passation de marchés comprennent: cette lettre d'invitation et ses annexes, notamment les spécifications.

1. Soumission des offres

Si vous êtes intéressé(e) par le présent marché, vous êtes invité(e) à nous envoyer une offre en anglais, qui sont les langues de travail du pouvoir adjudicateur, selon les procédures précisées dans les documents de marché annexés.

Vous devez envoyer l'offre exclusivement par courrier électronique à l'adresse mol-procurement@eursc.eu. L'offre doit arriver au plus tard le 4 **novembre 2026 à 15 heures** (midi, heure de Bruxelles).

Les offres reçues après la date limite seront rejetées en raison d'irrégularités. Une offre reçue par e-mail est considérée comme ayant été reçue par le pouvoir adjudicateur le jour de son envoi, à condition qu'elle soit envoyée à l'adresse électronique indiquée ci-dessus. L'émetteur doit être en mesure de prouver la date d'envoi. Si l'expéditeur reçoit un rapport d'erreur d'envoi, il doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que le pouvoir adjudicateur reçoit l'offre dans les délais impartis.

Afin de préserver l'intégrité de l'offre entre soumissionnaires, il est demandé que la documentation de l'offre se trouve dans deux fichiers PDF (mot de passe protégé) différents:

ANNEXES À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE:	Référence du fichier PDF chiffré
Annexe 1: Formulaire d'entité juridique du soumissionnaire (voir modèle)	1
Annexe 2: Déclaration de l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection (voir modèle)	1

Capacité juridique et réglementaire: - Copie du compte de résultat et du bilan des deux (2) derniers exercices. - Au moins trois projets similaires (de portée et de complexité) achevés au cours des trois dernières années précédant la date limite de soumission des appels d'offres, pour une valeur minimale de 45.000 EUR pour chacun d'entre eux. - Copies des diplômes, certificats et autorisations pertinents des installateurs affectés au contrat.	1
Annexe 3: Proposition technique	2
Annexe 4: <u>Formulaire de modèle offre financière</u> (voir template) Annexe XX. Si nécessaire	3

Séparément, les mots de passe aux fichiers cryptés doivent être envoyés par courrier postal dans une enveloppe fermée à l'adresse ci-dessus, au plus tard le **4 novembre 2026 à 15 heures** (heure de l'Europe centrale)¹. Les enveloppes par poste doivent clairement contenir la référence de l'appel d'offres «TENDER 2026-13» à droite. Exemple:

<u>CONFIDENTIEL</u> Appel d'offres 2026_013 INSTALLATION DES COMPÉTITIONS et SYSTÈMES ALARM <u>École européenne Mol</u> <i>Attention: M. Roberto Teruel (responsable des marchés publics)</i> Europawijk 100 B-2400 MOL- Belgique/Belgique

Afin de sécuriser les documents de demande envoyés par voie électronique, ils doivent être envoyés au format PDF, à l'exception des tableaux d'offres financières qui doivent être envoyés au format PDF et Excel. Les documents doivent être dûment nommés en fonction de leur contenu.

Si l'expéditeur reçoit un rapport d'erreur, il doit tout mettre en œuvre pour s'assurer que le pouvoir adjudicateur reçoit effectivement l'offre par courrier électronique dans le délai imparti.

Toutes les offres doivent:

- Signé par un représentant dûment autorisé du soumissionnaire.
- **être établie en suivant les indications figurant dans les spécifications annexées**
- être parfaitement lisible afin d'éliminer tout doute sur les termes et les chiffres
- être libellés en euros, tous les coûts et dépenses inclus et hors TVA

¹ Le délai de réception de l'offre est indiqué à la rubrique IV.2.2 de l'avis de marché, l'heure locale étant comprise comme l'heure locale au lieu où se trouve le pouvoir adjudicateur (emplacement indiqué à la rubrique I.1 de l'avis de marché).

Les modalités de soumission et la preuve du respect du délai de réception des offres sont les suivantes:

Date et heures de réception par le système de réception par courrier électronique du pouvoir adjudicateur du dernier courrier électronique envoyé par le soumissionnaire et contenant l'offre ou une partie de l'offre.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que les offres qu'ils soumettent contiennent l'ensemble des informations et documents demandés par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission, comme indiqué dans les documents du contrat.

2. Visites, questions et délais.

Les participants à la procédure d'appel d'offres doivent obligatoirement visiter l'École européenne.

Les offres des soumissionnaires qui n'ont pas participé à cette visite seront rejetées.

Les appels d'offres contacteront l'École européenne pour l'organisation de la visite et l'École européenne de Mol contactera le soumissionnaire intéressé en l'informant de la date, de l'heure et du lieu de la réunion. Ils doivent contacter M. Roberto Teruel, par courrier électronique à l'[adresse](mailto:adresse.mol-procurement@eursc.eu) adresse.mol-procurement@eursc.eu, en communiquant votre intérêt pour la visite, en indiquant le nombre de plaques d'immatriculation à l'entrée **sur le parking, ainsi que le nom et l'identifiant des participants, jusqu'au 20 OCTOBRE novembre 2026 à 12 heures.**

Les visites seront organisées pour le 24 OCTOBRE novembre 2026. Une fois que vous aurez demandé une date, l'École européenne vous répondra par un courriel indiquant le jour et l'heure attribués.

Un maximum de 2 personnes par soumissionnaire est fixé. L'accès ne sera accordé à aucune personne qui ne l'a pas communiquée auparavant. Au cours de la visite, des plans et des rapports photo seront proposés. Et une séance d'information sera également donnée pour expliquer certains concepts techniques, les instructions pour compléter la documentation, etc.

Les **questions** peuvent être posées par écrit par courrier électronique à l'adresse suivante: MOL-PROCUREMENT@eursc.eu jusqu' au **27 OCTOBRE 2026 à 15 heures au plus tard** et elles feront l'objet d'une réponse publique et dans les meilleurs délais par l'intermédiaire du site web du service «Marchés publics» de l'École: <https://www.esmol.be/en/procurements>

Date limite de soumission des offres: **04/11/2026 à 15h (midi, heure de Bruxelles)**

Délai pour soumettre le mot de passe crypté: **5/10/2026 à 15 heures (midi, heure de Bruxelles).**

3. Effets juridiques de l'invitation à soumissionner et de la soumission d'une offre/demande de participation

Le présent appel d'offres ne constitue pas un engagement du pouvoir adjudicateur. Il ne commence que lorsque le contrat est signé avec le soumissionnaire retenu. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation de marché, sans que les candidats ou soumissionnaires ne puissent demander une indemnisation. Si nécessaire, cette décision serait motivée et portée à l'attention des candidats ou soumissionnaires.

La période de validité de l'offre, pendant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de cette dernière, est de 90 jours.

La soumission d'une offre implique l'acceptation de toutes les conditions contenues dans les documents contractuels (à la fois les conditions énoncées dans le présent appel d'offres et les conditions générales) et, le cas échéant, l'exemption par le soumissionnaire de ses propres conditions générales ou spécifiques. Il oblige le soumissionnaire à se conformer aux documents figurant dans les documents du contrat (et les négociations si nécessaire) lors de l'exécution du contrat s'il devient le soumissionnaire retenu.

Par la soumission d'une offre, le soumissionnaire accepte également l'ensemble des conditions énoncées dans le projet de contrat annexé au présent cahier des charges. L'attributaire du marché ne peut plus demander l'adaptation d'une quelconque clause.

Les coûts occasionnés par la préparation et la soumission des offres sont entièrement supportés par le soumissionnaire et ne seront pas remboursés par le pouvoir adjudicateur.

4. Contacts durant la procédure de passation de marché

Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

4.1. Phase de soumission (avant la date limite de réception des offres)

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des informations complémentaires strictement destinées à clarifier les documents du contrat.

Toute demande d'informations complémentaires doit être adressée par écrit uniquement à l'adresse mol-procurement@eursc.eu.

Le site sera mis à jour régulièrement et il incombe au soumissionnaire de vérifier les mises à jour et les modifications pendant la période de soumission.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les parties intéressées de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents contractuels.

4.2. Ouverture des appels d'offres

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres qu'ils ont soumises dans le but de les adapter aux documents contractuels et de rechercher [l'offre économiquement la plus avantageuse] [l'offre la plus basse]. Les exigences minimales et les critères de sélection et d'attribution définis dans les documents de marché ne font pas l'objet de négociations. Au cours des négociations, l'égalité de traitement de tous les soumissionnaires est assurée. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres reçues initialement.

Dès l'ouverture de l'offre par le pouvoir adjudicateur, le document devient son patrimoine et est traité de manière confidentielle.

4.3. Phase d'évaluation (après l'ouverture des offres)

Sauf dans des cas dûment justifiés, les soumissionnaires qui n'ont pas soumis les pièces justificatives ou ont fait les déclarations prévues dans les documents contractuels seront contactés par le pouvoir adjudicateur afin de fournir les informations manquantes ou de clarifier les pièces justificatives.

Le pouvoir adjudicateur peut corriger des erreurs manifestes significatives dans l'offre, sous réserve de confirmation de la correction par le soumissionnaire. Cette demande d'informations,

d'éclaircissements ou de confirmations peut ne pas conduire à une modification substantielle de l'offre.

4.4. Phase d'attribution

Les soumissionnaires seront informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres par courrier électronique. Les informations seront transmises à l'adresse électronique indiquée dans l'offre pour le soumissionnaire (partenaire principal en cas d'offre conjointe). La même adresse électronique sera utilisée par le pouvoir adjudicateur pour toutes les autres communications avec le soumissionnaire. Le soumissionnaire est tenu de fournir une adresse électronique valide et de vérifier régulièrement son courriel.

Protection des données

Si le suivi d'une réponse à l'appel d'offres implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au règlement (CE) no 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et dans le respect des lois nationales applicables à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Sauf indication contraire, les données à caractère personnel seront traitées uniquement à des fins d'évaluation dans le cadre de l'invitation à soumissionner par le directeur de l'École européenne de Mol.

Moyens de recours

Vous avez la possibilité d'introduire un recours contre le tribunal judiciaire du district d'Anvers, conformément aux articles 14, 15, 23 et 24 de la loi du 17^{juin} 2013 relatifs à la «*motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de Fournitures et de services et de concessions*» dans les délais prévus à l'article 23 de ladite loi.

Toute demande ou réponse éventuelle ou plainte de mauvaise administration n'aura ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un recours ou d'ouvrir un nouveau délai pour introduire une procédure d'annulation.

Signé par
Roberto Teruel,
responsable des achats.

Digitally signed by TERUEL
MARTINEZ Roberto (MOL)
Date: 2026.09.23 14:51:18
+02'00'